

Justificatif généré le 12/06/2023

Support de parution :



Date de parution : 12/06/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/679224
N° d'annonce : 679224

AXIMO

S.A. d'HLM au capital de 13.931.729 €

Siège social : 237 bis, rue de Belleville 75019 PARIS

602 049 199 R.C.S. Paris

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la S.A. d'HLM AXIMO

le jeudi 22 juin 2023 – à 14h00

dans les locaux de Paris Habitat-OPH (Salle du Conseil)

21 bis rue Claude Bernard – 75005 Paris

L'ordre du jour, sous réserve des projets de résolutions inscrits à la demande des actionnaires (dans les conditions définies par l'article L.225-105 al 2 du code de commerce ; à savoir un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital), est le suivant :

- Désignation du bureau
- Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation des comptes 2022
- Quitus pour la gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, et approbation de ces conventions
- Ratification du mandat d'un administrateur
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs
- Pouvoirs en vue des formalités

Le dossier de l'assemblée générale est joint à la convocation transmise par courrier en date 7 juin 2023.

Peuvent prendre part aux votes tous les actionnaires inscrits sur les registres de la Société au moins 5 jours avant la date de la réunion.

Il est rappelé que conformément à l'article 19 des Statuts, chaque actionnaire dispose dans les assemblées générales d'un nombre de voix déterminé conformément à l'article R. 422-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée Générale, vous voudrez bien retourner la formule de pouvoir ou de vote par correspondance jointe au courrier de convocation, dûment remplie et signée.

Vous avez la faculté soit de voter par correspondance, soit de donner pouvoir à un autre actionnaire ou à votre conjoint, soit d'adresser votre pouvoir à la Société sans indication de mandat. Dans ce dernier cas, il sera émis en votre nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable dans tous les autres cas.

Eric PLIEZ

Président du Conseil d'Administration

Contact : M. Carl VALEAU – Directeur général de la SA HLM AXIMO

carl.valeau@aximo.org

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : #a3GHoNR5

<https://digitalisation.actulegales.fr/#a3GHoNR5>

